

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 1er MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24-02-2023.

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Emmanuel VALOT, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT et Laëtitia CHATRY..

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Laetitia PIPAR, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER et Frédéric GUILLON.

Madame Chrystelle PREAULT a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

Monsieur Sylvain GAUTIER a donné pouvoir à madame Annabelle PICARD

Madame Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 01-02-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : programme du week-end des 18 et 19 mars 2023 de la compagnie « Clou »

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Intervention du cabinet « Terra Aménité » pour la gestion différenciée des espaces verts
2. Vote des comptes de gestion 2022,
3. Vote des comptes administratifs 2022,
4. Reprise de la voirie et des réseaux pour les lotissements privés des moissons 1 et 2
5. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION
DU 06-06-2020**

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2023-1	15 rue de la Brémaudière	AD 60	Maison individuelle	1 073 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
27-01-2023	Routhiau d'Aizenay	Couteaux à lisser + bac à enduit	123.96 €
06-02-2023	Trichet environnement de Venansault	66 sacs de pellets pour l'ancienne mairie	517 €
15-02-2023	Le département de la Vendée	Analyses surveillance légionnelles	442.19 € pour 6 analyses

15-02-2023	City pro de Bellevigny	Formation renouvellement CACES agents techniques	2 006.40 €
15-02-2023	Marbrerie Pérocheau de Palluau	Pose de 6 caveaux suite à reprise des concessions	9 118 €
15-02-2023	fabrègue	10 livrets de famille	77.64 €

Intervention de Frédéric SEGRETIN du cabinet « Terra Aménité » pour la gestion différenciée des espaces verts

DELIBERATIONS PRISES

1- Vote des comptes de gestion 2022 des budgets communal, assainissement et lotissement « Les Rouillères »

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 des budgets communal, assainissement et lotissement « Les Rouillères ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote du compte administratif du budget communal

Sous la présidence de Mme Valérie JOLLY 1^{ère} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif **communal 2022** qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	727 022.69 €
Recettes	920 137.91 €
Résultat excédentaire reporté 2021 :	270 744.15 €
Excédent de clôture 2022 :	463 859.37 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	717 276.61 €
Recettes	653 514.29 €
Résultat excédentaire reporté 2021	27 799.60 €
déficit de clôture 2022	-35 962.72 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	307 292 €
Recettes	73 568 €
déficit de financement des R.A.R.	-233 724 €

Détail des dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Capital des emprunts	63 001.47 €	Cautions reçues des 3 locatifs aux Rouillères	1 800 €
Etude programmation urbanisme par le cabinet « Planen »	14 844 €	Récupération de la TVA FCTVA	34 836.68 €
Participation aux dépenses d'investissement à l'école publique de Palluau	5 269.76 €	Taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire.....)	26 883.06 €
Effacement des réseaux rue du Rocher, Place de l'église et rue de Douin	16 573 €	Emprunt pour l'achat foncier de la parcelle AC 197	150 000 €
Toiture et gouttières à l'ancienne mairie	19 148.58 €		
Création d'une aire de covoiturage à l'espace A'Capella	17 989.20 €	Subvention régionale pour l'aire de covoiturage	2 998 €
Création d'un réseau d'eaux pluviales impasse de la Marzelle	4 653.60 €		
Construction de 3 locatifs aux Rouillères	418 890.38 €	1 ^{er} acompte subvention départementale	5 211.11 €
		1 ^{er} acompte DSIL état	61 409.25 €
Poteau incendie aux Athuis	3 563.98 €		
Matériel et outillage pour les agents techniques	6 258.65 €		
Solde restauration des tableaux à l'église	15 053.50 €	Solde subvention départementale pour la restauration des tableaux	14 710.23 €
		Fondation du patrimoine	7 848.20 €
Chambre froide à la cantine	3 424.68 €		
8 sphères pour les décorations de Noël	2 353.68 €		
Matériel informatique	2 468.80 €		
Meuble bibliothèque	1 023.11 €		
Vaisselle cantine	338.69 €		
Achat d'un container	9 000 €		
Nappes pour l'espace A'Capella	502.60 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	330 548 €
Voirie : chemin au Piquérant	12 678 €	Subvention départementale acquisition d'une portion de la R.D. au pont	12 000 €
Travaux en régie : voir détail dans le PV du 04-01-2023	100 240.93 €	Dotations aux amortissements	5 269.76 €
TOTAL	717 276.61 €	TOTAL	653 514.29

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

3- Vote du compte administratif du budget assainissement

Sous la présidence de Madame Valérie JOLLY : 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du **budget assainissement 2022** qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	51 664.78 €
Recettes	86 647.30 €
excédent reporté 2021 :	+ 153 138.94 €
excédent de clôture 2022 :	+ 188 121.46 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	123 418.06 €
Recettes	40 296.97 €
excédent reporté 2021	+ 131 666.10 €
excédent de clôture 2022	+ 48 545.01 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	57 884 €
Recettes	0 €
déficit de financement des R.A.R.	- 57 884 €

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2022.

4- Vote du compte administratif du budget lotissement « Les Rouillères »

Sous la présidence de Mme JOLLY Valérie 1ère adjointe chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement « Les Rouillères » 2022 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	78 443.74 €
Recettes	36 936 €
Excédent 2021 reporté	56 068.61 €
Excédent de clôture 2022	14 560.87 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	0 €
Recettes	78 443.74 €
déficit 2021 reporté	-78 443.74 €
Déficit de clôture 2022	0 €

Hors de la présence de Xavier PROUTEAU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement « Les Rouillères » 2021.

5- Reprise voirie aux Moissons 1 et 2

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le lotisseur privé monsieur Henri GUILLOTON a demandé le transfert de la voie nommée impasse des moissons qui dessert les lotissements les Moissons 1 et 2 dans la voirie communale à savoir :

- Parcelle AB 133 pour une contenance de 759 m² avec un sentier piéton de 35 mètres
- Parcelle AB 145 pour une contenance de 504 m² dont la longueur totale des deux parcelles est de 125 mètres
- Parcelle AB 189 c pour une contenance de 1 118 m² dont la longueur est de 130 mètres et un sentier piéton de 60 mètres
- AB 138 : 204 m² d'espace vert

La réception des travaux a eu lieu le 16-02-2023 avec réserves qui ont été levées le 20-02-2023

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire,
- décide d'intégrer les 350 mètres dans la voirie communale en comptant les 2 sentiers piétonniers
- précise que les frais d'acte sont à la charge du lotisseur.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Point sur les affaires scolaires

Suite à différentes rencontres :

- Du mardi 07-02-2023 : madame Annabelle PICARD et monsieur Laurent PREAULT pour la présentation du projet immobilier de Palluau
- Du mercredi 15-02-2023 : madame Dominique DESMONS et monsieur Xavier PROUTEAU avec les maires de Palluau et Saint Paul Mont Penit pour les participations financières à l'école publique de Palluau (avec une prochaine réunion le 22-03-2023)
- Commission des affaires scolaires du 21-02-2023 : lors de cette réunion madame Chrystelle PREAULT a fait part du fait que les enfants restent seuls dans la garderie le temps que l'agent de surveillance aille au portail ouvrir aux personnes qui viennent récupérer les enfants. Ce point de vigilance doit être étudié sachant qu'aucun incident n'a eu lieu pour l'instant.

3 points sont à étudier ou à revoir :

- Participation financière à l'OGEC : demande de leur compte d'emploi le 08-02-2023 avec une relance le 24-02-2023
- Participation financière à l'école publique « Le Verger » de Palluau en tant que commune de résidence
- Tarifs à la cantine-garderie par rapport aux augmentations du prestataire restoria (pas d'augmentation pour l'instant)

2- Etat annuel des indemnités des élus municipaux

L'article L. 2123-24-1-1 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus avant le vote du budget (soit le 15 avril maximum). Sachant qu'aucun élu ne représente la commune à un syndicat mixte ou à une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) ou à une Société Publique Locale (S.P.L.), voici les indemnités perçues en tant que maire et adjoints :

		Indemnités conseiller municipal	
		2022	
Identité du conseiller	Indemnités perçues brutes annuelles	Remboursements des frais repas kms...	Avantage en nature (véhicule, logement)
Xavier Prouteau	16 661.32 €		
Valérie Jolly	5 081.40 €		
Dominique Lefranc-Desmons	5 081.40 €		
André Beaugendre	5 081.40 €		

3- Point sur les dépenses-recettes de l'espace A'Capella

	MARIAGES		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		Autres Orchestre Troupe de théâtre	MAD gratuite	recettes	dépenses
	chellois	extérieurs	chellois	extérieurs	chellois	extérieur				
2021	1	2	5		3		1		6 865 €	
2022		7	4	1	8	2	1	9	20 807.50 €	20 914.45 €
2023	2	7	8	6	10	1	1	3	A la date du 01-03-2023 : 23 015 €	
2024	2	4								

3- Voisins solidaires avec l'heure civique

Madame Annabelle PICARD doit recontacter madame Margot GUILLOUX qui souhaite un RV téléphonique avec un élu.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : C.R.

- Commission finances le 15 mars 2023 à 20h
- Commission Communication Culture Animations Patrimoine Associations (C.C.A.P.A) le 08 mars 2023

Commission Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

- économie du 02-02-2023 : madame Valérie JOLLY
- Gestion et valorisation des déchets du 02-02-2023 : monsieur Emmanuel VALOT
- commission cycle de l'eau du 16 février 2023 : madame Frédérique TEXIER

AGENDA

- Samedi 11 mars : loto du comité des fêtes à l'espace A'Capella
- Mardi 14 mars à 19h réunion publique pour la fibre à l'Espace A'Capella : Cette réunion concernera les communes de Falleron, Grand Landes, Saint Etienne du Bois, Palluau, La Chapelle Palluau, Saint Paul Mont Penit, Maché, Apremont
- Les 18 et 19 mars : la compagnie CLOU enfonce le clou à l'espace A'Capella
- Samedi 25 mars : tremplin de l'association HOPOPOPE à l'espace A'Capella

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 05-04-2023 : vote des budgets primitifs 2023

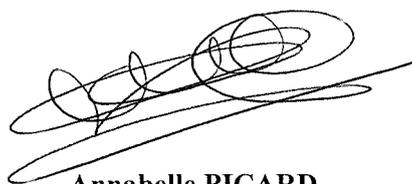
Mercredi 03-05-2023

Mercredi 07-06-2023

Séance levée à 22H54

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire :



Annabelle PICARD

